

COMMUNE DE VILLEMONTAIS

(loire)

EXTRAIT

DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

N° ARR342025

Le Maire de la Commune de VILLEMONTAIS (Loire)

Vu le code de l'Administration communale,

Vu le code général des collectivités territoriales, les articles L 2212.1 L 2212.2 et suivants,

Vu les pouvoirs de police du Maire,

Vu le défilé des classes en 5 le samedi 20 septembre de 16h00 à 18h00 dans le bourg de la commune de Villemontais

A R R E T E

ARTICLE 1

- La rue Antonin Vergiat à hauteur de la maison EPINAT jusqu'à la croix de mission, sera fermée des deux côtés le temps du passage du défilé,
- La rue du Parc,
- La rue Saint Martin jusqu'aux intersections avec la RD53, sera fermée des deux côtés le temps du passage du défilé
- La circulation sur la départementale de la RD 53 du multiservice à l'intersection de la rue Antonin Vergiat sera stoppée le temps de la traversée du défilé ;
- Régulation de la circulation sur la RD 53 assurée par les organisateurs, un service de sécurité sera identifié par les organisateurs avec gilet, panneaux, panneaux « danger » des deux côtés.

ARTICLE 2

La commune installera les panneaux nécessaires au bon fonctionnement de ce défilé.

ARTICLE 3

Le présent arrêté sera transmis à :

- à Madame Marlène Pion, Présidente des classes en 5
- au Conseil départemental de La Loire
- Monsieur le Commandant de Gendarmerie de Villerest

Fait à Villemontais, le 26 Août 2025

Le Maire,

Marie Françoise GAUME

